

Résumé du ROI

Pouvoir Organisateur de « S'Passe'Temps »: Centre Public d'Action Sociale de Bastogne (C.P.A.S.). Service Famille et Enfance (bureau situé au niveau -1 de l'Administration communale).

La coordination :

Laetitia BODET - 061/621.883 – 0492/918.389 – enfance@bastogne.be

Joignable pour toute question ou information spécifique sur le projet ou l'équipe, pour tous besoins relatifs à l'organisation de S'Passe'Temps, pour échanger sur les besoins de votre enfant,...

Pour les demandes ou questions administratives (facturation, attestation fiscale,...) : Emilien RENQUIN : 061/240.977

L'équipe d'animation :

- Bernadette (Virginie) BALLA
- Justine COBRAIVILLE
- Amélia MERGNY
- Sarah VERCRUYSEN

Joignable au **0491/56.34.83**, pour communiquer un retard, ou une information pratique. (L'horaire indiqué sur le formulaire d'inscription étant à titre indicatif, vous ne devez pas avertir lors de l'absence de votre enfant excepté pour le mercredi).

1. Horaire et fonctionnement

L'Accueil « S'Passe-Temps » est organisé dans les locaux de l'Institut Communal de l'Enseignement Technique – rue des Remparts 57 – 6600 BASTOGNE et sera ouvert du lundi au vendredi en période scolaire (hors congés scolaires et fériés légaux) à partir du jour de la rentrée scolaire et jusqu'au dernier jour d'école avant les vacances d'été.

- Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi de 16h à 18h, départ libre en fonction des besoins de la famille. Les parents doivent fournir la collation.
- Mercredi : 12h15 à 18h :
 - ⇒ Départ libre entre 12h15 et 13h30 et entre 16h15 à 18h
 - ⇒ Le repas de midi est à prévoir par le parent.
 - ⇒ Activité de 13h30 à 16h (pas de départ pendant les activités)
 - ⇒ Nous prendrons ensemble la collation (fournie par l'accueil) à 16h. Départ autorisé à partir de 16h15.

2. Participation financière

Lundi – Mardi Jeudi - Vendredi	1 ^{er} enfant de la famille	2 ^e enfant de la famille	3 ^e enfant (et plus) de la famille
½ heure	0,75 €	0,65 €	0,50 €
1 heure	1,50 €	1,30 €	1 €
Toute demi-heure entamée sera due.			

Mercredi	1 ^{er} enfant de la famille	A partir du 2 ^e enfant de la famille
de 11h45 à 13h30	1,50 €	1 €
de 11h45 à 18h	4 €	3,50 €
La collation est comprise et sera prise à 16h tous ensemble.		

Le montant facturés pour les lundis, mardis, jeudis et vendredi sera calculé en fonction des présences de l'enfant.

La facturation pour le mercredi après-midi ne se fait pas en fonction des présences, il s'agit d'un forfait pour l'année scolaire. (Prix annoncé multiplié par le nombre de mercredis durant l'année scolaire)

Pour les enfants non-inscrits mais qui se rendraient tout de même à l'accueil, un montant sanction vous sera facturé. Dans le cas où cette situation se reproduirait, le montant sera augmenté.

Tous les trimestres, une note de frais sera envoyée par courrier précisant le montant de la participation financière imputable à la famille et sera à régler par virement auprès du service Famille et Enfance.

En cas de non-paiement des factures, une procédure de recouvrement sera lancée et pourrait entraîner des frais supplémentaires à votre charge.

3. Public visé

L'Accueil « S'Passe-Temps » est ouvert à tous les enfants scolarisés dans ou hors commune de Bastogne de la 1^{ère} primaire à la 2e secondaire (les frères/sœurs de la pré-maternelle à la 3e maternelle sont les bienvenus). Le mercredi, l'accueil est ouvert aux enfants dès la pré-maternelle.

Les enfants doivent être déposés sur le lieu d'accueil par l'école (prendre contact avec la direction de l'établissement scolaire) ou par vos soins.

4. Modalité d'inscription

Il n'est pas exigé que les enfants inscrits fréquentent l'accueil « S'Passe-Temps » de façon régulière en semaine.

L'inscription pour le mercredi après-midi se fait pour l'année entière ; Celle-ci consiste en un prix forfaitaire pour l'année, l'inscription est donc obligatoire à l'année. Celui-ci prendra effet au premier mercredi de l'année scolaire et s'étendra jusqu'au dernier mercredi.

Afin de garantir un maximum de places disponibles, toute inscription réalisée est une inscription due, même si votre enfant ne participe pas à un mercredi ou souhaite annuler son inscription à l'année.

Aucune annulation ne sera possible durant l'année (sauf cas exceptionnel).

Après l'inscription, il est important que chaque parent prenne le temps d'informer l'école où se trouve son enfant afin que les enfants puissent se retrouver dans le bon rang pour arriver à l'accueil extrascolaire de l'ICET,

Il est également important de prévenir l'accueil en cas de modification d'informations et/ou de présences en cours d'année.

Le transfert des enfants étant organisé par l'école ou le parent, l'équipe de l'accueil S'Passe'Temps n'est pas responsable de la non présence d'un enfant.

5. Santé et mesure de prévention

! En lien avec ces infos de santé, merci de prendre connaissance du protocole sanitaire « spécial Covid » ! (disponible dès que les mesures de la rentrée scolaire seront communiquées et adapté lors de tout changement concernant la situation sanitaire).

Pour assurer au mieux la sécurité de votre enfant au sein de S'Passe'Temps et selon les règles en vigueur dans ce secteur, nous agissons selon la procédure suivante :

Accident corporel

En cas d'accident :

- Si la **situation** est jugée **urgente** par le coordinateur et/ou l'accueillant(e)/animateur(trice), **l'ambulance sera appelée** sans prise de contact préalable avec un membre de la famille ;
- Dans le cas contraire, le coordinateur et/ou l'accueillant(e)/animateur(trice) contactera en priorité les parents et le cas échéant, la personne de contact renseignée sur la fiche d'inscription.
 - ⇒ Si vous en avez la possibilité, il vous sera demandé de venir chercher votre enfant pour l'emmener vous-même dans le service de soin le plus adapté.
 - ⇒ 30 minutes après la constatation de l'accident, si nous n'avons pu joindre aucune des personnes renseignées, nous ferons appel à une ambulance pour envoyer l'enfant vers le service de soin.

Administration de médicaments

Seuls les médicaments sur **prescription médicale** (copie de la prescription à fournir) seront administrés à votre enfant. Ceux-ci seront à préparer dans un semainier au nom de l'enfant avec le détail (jours et heures) de la prise des médicaments.

Sans prescription médicale, seuls les soins basiques suivants seront prodigués à votre enfant :

- Soigner une blessure superficielle (bleus, plaies, éraflures);
- Prendre la température ;
- Appliquer de la crème solaire ;
- Soulager une piqûre d'insecte ;
- Administrer du paracétamol (sirop ou comprimé, ex : Perdolan, Dafalgan pédiatrique,...) dans le cas de température élevée (à partir de 38,5°).

Allergies

Veillez à **mentionner les allergies sur la fiche d'inscription** dans la case prévue à cet effet.

Vaccination

La vaccination contre le tétanos est primordiale dans nos activités. Votre enfant est dans une situation jugée à risque dans le cas du tétanos. Vérifiez bien s'il est en ordre de vaccination et le cas échéant, prenez vos dispositions pour y être avant le début de son stage.

IMPORTANT : En cas de changement dans l'état de santé de votre enfant (nouvelle allergie déclarée,...), veuillez en informer la coordination afin de modifier la fiche de votre enfant.

6. Sécurité et discipline

Lors de l'inscription en ligne, il vous est demandé de mentionner le nom des parents (ou responsables de l'enfant), ainsi que les personnes extérieures autorisées à reprendre vos enfants.

Lors de la reprise de votre enfant :

- pour les parents, jusqu'à ce que les accueillantes vous reconnaissent, il suffira de donner votre nom et prénom aux accueillantes qui vérifieront leur liste.
- pour les personnes extérieures (venant rechercher de manière ponctuelle), il sera demandé qu'elles se présentent obligatoirement avec leur carte d'identité afin de prouver leur identité.

- si une personne non indiquée sur la liste doit exceptionnellement venir rechercher votre enfant, merci d'envoyer un sms aux animatrices (0491/56.34.83). S'il s'agit d'une nouvelle personne qu'il faut ajouter de manière permanente sur la liste, merci de contacter l'équipe administrative (061/240.977).

En cas de problème de discipline, l'équipe encadrante vous en tiendra toujours informé, des sanctions pourront être prises par les animateurs et/ou la coordination en fonction de la transgression. Si le comportement de votre enfant porte préjudice à un autre enfant, au groupe ou à l'animateur, nous nous réservons le droit de l'exclure de l'accueil et ce, sans remboursement. Cette option sera celle utilisée en tout dernier recours.

7. Recommandations pratiques et collations

Il est demandé aux parents ou aux responsables de l'enfant de prévoir une collation complète le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Par contre, lors de l'accueil du MERCREDI, la collation est comprise dans la participation financière et sera prise en groupe de 16h à 16h15.

Pour les tout-petits, prévoir tous ce qui leur est nécessaire pour une bonne sieste (doudou, tétine, coussin, couverture).

Pour les jeunes enfants : des habits de rechange pour tous, des langes et des lingettes (si votre enfant n'est pas encore propre).

Noter les affaires de vos enfants est un grand service que vous rendez à l'équipe. Les affaires perdues seront régulièrement évacuées vers des associations de Bastogne. Notre équipe les mettra en évidence régulièrement. Les affaires perdues seront donnée selon le timing suivant :

Période référente	Date d'évacuation
Septembre à novembre	Après le congé d'Automne (Toussaint)
Novembre à décembre	Après le congé d'Hivers (Noël)
Janvier à février/mars	Après le congé de détente (Carnaval)
Février/mars à avril	Après le congé de Printemps (Pâques)
Avril à juin	Au 30 juin

8. Prise de photos

Dans le cadre de nos activités, il se peut que votre enfant soit photographié ou encore filmé soit pour créer des souvenirs ou en vue de poursuivre un projet spécifique. Ces productions pourraient être utilisées à des fins de publication soit sur le site Internet soit dans une publication écrite (nuts Info, presse écrite...).

Ces photos restent la propriété du service Famille et nous veillons à ce que celles-ci soient appropriées et respectueuses de l'image de chacun. Dans le cas où vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo durant nos activités, veuillez le mentionner à la coordination et l'indiquer en commentaire lors de l'inscription en ligne.

Vous pouvez trouver le projet d'accueil complet de S'Passe'Temps sur : www.bastogne.be/enfance ou sur demande au service Famille et Enfance.